



UNITED
NATIONS

A



**World Conference
of the United Nations
Decade for Women:**

Equality, Development and Peace

**Copenhagen, Denmark
14-30 July 1980**

A/CONF.94/STATEMENTS/COUNTRIES

MOROCCO

AMBASSADE DU ROYAUME
DU MAROC A

—
COPENHAGUE
—

UN LIBRARY
A/CONF.94/STATEMENTS/COUNTRIES
MAY 21 1981
MOROCCO
UN/EA COLLECTION

Discours prononcé par M. Mohamed SIJILMASSI,
Ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès des
pays scandinaves, Président de la délégation
marocaine à la 2ème conférence mondiale des
Nations Unies pour la décennie de la femme.

Copenhague Juillet 1980

Madame le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter au nom de la délégation du Royaume du Maroc, mes sincères félicitations, à la suite de votre élection à la Présidence de la conférence mondiale de la décennie des Nations Unies pour la femme.

Le choix unanime, qui s'est porté sur votre personne pour diriger nos débats témoigne des sentiments de haute estime qui animent les participants à votre égard et traduit les qualités morales et intellectuelles qui vous sont reconnues.

La délégation marocaine est convaincue que grâce à votre expérience, votre sens de l'organisation, et votre connaissance approfondie des multiples aspects des relations internationales, notre conférence s'orientera dans la sérénité et la compréhension mutuelle, vers la recherche des solutions appropriées et se hissera au niveau de l'attente de tous ceux, et de toutes celles, qui à travers le monde portent de grands espoirs dans la poursuite des efforts communs pour un monde meilleur, caractérisé par l'entente, la coopération, et le respect des principes de paix, de justice et d'égalité.

Qu'il me soit permis ici, de rendre un hommage déférent à Sa Majesté la Reine Margrethe II qui a bien voulu honorer de sa présence l'ouverture de la deuxième conférence mondiale de la décennie des Nations Unies pour la femme.

.../....

En prenant la parole, je m'empresse de m'acquitter d'un agréable devoir, celui d'adresser à travers votre personne, mes vifs remerciements aux autorités danoises pour l'accueil et l'hospitalité réservés à la délégation de mon pays.

Je voudrais aussi exprimer notre appréciation et notre gratitude à Monsieur le secrétaire général des Nations Unies et à ses collaborateurs pour l'action inlassable qu'ils mènent en faveur de la réalisation des objectifs de notre conférence.

Notre gratitude s'adresse aussi à Madame Mair secrétaire générale de la Conférence et à ses collaborateurs qui n'ont épargné aucun effort pour l'organisation, la tenue et le bon déroulement de nos assises.

Madame le Président,

Dans un élan de solidarité internationale, l'organisation des Nations Unies avait proclamé l'année 1975, année de la Femme - Soucieuses de promouvoir et de favoriser l'essor de la femme, les Nations Unies avaient adopté un plan d'action qui s'articulait autour des principes d'égalité, de développement et de paix.

Ce document qui s'inspire des idéaux et principes universellement admis reconnaissait à la femme l'exercice de ses droits civils et sociaux et recommandait la mise en oeuvre de plan d'éducation et de formation susceptibles de lui permettre de prendre part à la vie active dans la société.

Ce même document qui mettait l'accent sur la santé, la nutrition et le bien être, réaffirmait les droits politiques de la femme et recommandait une plus grande participation de celle-ci dans l'orientation et l'application de la politique nationale et internationale.

Fidèle à sa longue tradition démocratique le Maroc a institutionnalisé au lendemain de son indépendance les valeurs qui ont de tout temps marqué son histoire et forgé sa vocation africaine, arabe et islamique.

Profondément attaché aux principes de paix et de justice, le peuple marocain a mené la lutte sacrée pour reconquérir son indépendance et retrouver sa place dans le concert des nations libres.

Dépecé, démembré et partagé en plusieurs zones d'occupation, le Maroc a dû consentir maints sacrifices pour récupérer ses provinces et parachever son intégrité territoriale.

En réalisant la libération des provinces sahariennes conformément aux accords internationaux et aux résolutions pertinentes des Nations Unies, le Maroc a agi en conformité avec la loi et la justice internationales.

La femme marocaine qui a pris une part active dans la libération de son pays, n'épargne aucun effort pour assurer le succès de l'oeuvre nationale et contribuer aussi au progrès et à l'essor de son peuple.

La constitution du Royaume établit une stricte égalité entre l'homme et la femme et accorde à celle-ci le droit de voter et d'être éligible aux assemblées et organes locaux, régionaux et nationaux, la loi suprême reconnaît de même à la femme le droit à l'instruction, au travail et à la participation à la vie syndicale et politique du pays.

Admise à tous les niveaux de la fonction publique et de l'emploi au même titre et dans les mêmes conditions que l'homme, la femme marocaine milite, au sein des associations politiques, culturelles et sociales, apportant ainsi, une contribution précieuse à l'équilibre et à l'évolution de la nation.

Consciente de ses responsabilités et mue par la volonté profonde de contribuer encore davantage au mieux être de la société, la femme marocaine est résolument engagée dans la lutte que mène la nation contre le sous-développement sous tous ses formes. Qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation ou de la marche des affaires en général, les résultats enregistrés ces vingt dernières années autorisent beaucoup d'espairs et témoignent de l'apport hautement positif de la femme du Maroc.

Madame le Président,

Dans un monde marqué par les contradictions, les convoitises et l'injustice, force nous est de constater les multiples obstacles qui se dressent devant l'épanouissement de la femme et son évolution dans tous les domaines.

Le continent africain continue à souffrir du colonialisme, du racisme et de l'apartheid.

La Namibie, demeure sous le poids de l'asservissement pendant que l'Afrique du Sud persiste à méconnaître les résolutions pertinentes et à ignorer les principes et les valeurs auxquels l'humanité toute entière a souscrit. A cet égard, ma délégation tient à exprimer sa solidarité avec le peuple Namibien frère. Elle tient également à soutenir les multiples efforts qui sont actuellement fournis afin que soit délivré ce peuple de l'oppression et de la domination étrangère.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, nous demeurons convaincus de la nécessité de la poursuite de la politique de fermeté que les Nations Unies ont adoptée à son égard.

La lutte que mène le peuple Sud-Africain pour l'égalité, l'émancipation et la reconnaissance du pouvoir à la majorité, appelle notre soutien accru et renforce notre conviction de la nécessité de faire un usage approprié des décisions de boycott votés par les Nations Unies à l'encontre du régime minoritaire de Prétoria.

Madame le Président,

Dans une autre région du globe et plus précisément au Moyen-Orient, une vive tension persiste du fait de la politique intransigente pratiquée par les dirigeants Israéliens à l'égard des états et peuples de la région.

La question palestinienne constitue toujours l'exemple même de l'arbitraire et de l'injustice. Tout un peuple a été déraciné et expulsé de sa terre. Des tentatives quotidiennes se poursuivent de la part d'Israël pour entraver la réalisation des aspirations nationales de ce peuple frère.

.../....

La communauté internationale garde en mémoire les vagues successives de domination et d'occupation des terres arabes, qui ont jaloné l'histoire au cours des trois dernières décennies et privé les états et peuples de la région de l'exercice de leurs droits à l'indépendance et à l'intégrité.

Soumise au régime d'occupation et d'oppression depuis de nombreuses années, la femme palestinienne a été dépossédée de ses droits les plus élémentaires et privée de l'exercice de la liberté de s'exprimer, de se déplacer et de jouir de la plénitude de ses biens.

Faisant fi des résolutions votées par les instances internationales, les dirigeants israéliens s'efforcent depuis quelques temps de modifier le statut de la ville d'Al Kods mettant ainsi la communauté internationale devant le fait accompli.

Poursuivant leur politique expansionniste, les Israéliens donnent libre cours à la procédure d'expropriation pour s'accaparer les terres arabes en vue d'y édifier des colonies de peuplement au mépris des lois et usages internationaux.

Ainsi exposée aux risques de dépossession et d'expropriation de ses biens, la femme palestinienne est souvent soumise à des exactions et vexations dans l'exercice de ses activités économiques et sociales.

Dans le domaine de la santé et de l'éducation de nombreux témoignages concordent pour souligner le peu de cas qui est fait de la situation de la femme dans les territoires occupés.

.../....

Tout comme en Afrique Australe, les conditions de vie et de travail de la femme palestinienne requièrent une réflexion approfondie sur les voies et moyens à mettre en oeuvre pour élaborer des solutions conformes aux principes de justice de paix et d'égalité.

Madame le Président,

Ma délégation a pris connaissance avec un vif intérêt du rapport préparé par le Haut Commissariat aux Nations Unies pour les réfugiés. Le document qui analyse la situation générale des réfugiés, présente l'avantage de mettre l'accent sur les problèmes propres de la femme et recommande une série de mesures dont la mise en oeuvre ne manquera pas d'améliorer dans une large mesure le statut et la condition de la femme.

Ma délégation qui tient ici à rendre hommage à l'action du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, s'associera à toute initiative qui favoriserait l'amélioration des conditions des réfugiés et leur rapatriement dans le pays d'origine.

Madame le Président,

Le Royaume du Maroc est persuadé qu'aucun progrès réel ne pourra être accompli s'il ne repose sur le respect et la sauvegarde des droits humains.

Aujourd'hui, comme hier, le Maroc proclame sa disponibilité totale pour contribuer à la réalisation des objectifs fixés par la conférence mondiale des Nations Unies sur la décennie de la femme.

.../....

Le bien être a toujours été le but ultime de toutes les civilisations. Aujourd'hui encore, il demeure au coeur des aspirations humaines.

La condition préalable de ce bien être n'est autre que la satisfaction des besoins essentiels de tous les êtres humains qui doivent être libérés des contraintes que représentent l'oppression, la pauvreté, la misère, l'ignorance, la peur -

La femme marocaine qui a pris une part active à la lutte pour l'indépendance et l'unité du royaume est profondément attachée aux valeurs de sa civilisation et de sa culture.

Soutenue dans son aspiration légitime à l'égalité et à l'exercice de ses droits fondamentaux, la femme marocaine contribue de façon positive et permanente à l'essor du pays dans tous les domaines.

Soucieuse d'apporter son soutien actif à l'oeuvre commune en faveur de la femme dans le monde, la délégation marocaine ne ménagera aucun effort pour contribuer à la réussite et au succès de notre conférence./.

Merci Madame le Président.